

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
 Saumur : 30 fr.
 En an. 16
 Six mois 9
 Trois mois 5

Poste :
 Un an. 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 26 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS,
 8, place de la Bourse.

SAUMUR

18 Mars 1882.

L'INTERVENTION DU SULTAN EN ÉGYPTÉ.

Nous avons eu raison de mettre en doute les informations optimistes du *Temps* relatives aux affaires d'Égypte. D'après une note reçue de Constantinople, le Sultan déclare très-carrément qu'il n'admet aucune intervention européenne qui le priverait du droit d'envoyer des troupes quand il lui plairait chez son vassal d'Égypte ; aussi, toutes les négociations relatives à l'Égypte sont-elles interrompues. L'Allemagne approuve l'attitude de la Sublime-Porte, et le cabinet britannique suivrait l'Allemagne dans cette manière de voir.

Quand on veut bien réfléchir, on doit en effet reconnaître que cette attitude nouvelle est fort naturelle.

D'après les traités internationaux depuis 1840, le Sultan est le suzerain légitime, reconnu par toutes les puissances, du khédive. En cas de conflit, il a donc le droit de connaître du différend et d'imposer son autorité à son vassal.

Voilà pour la question de droit public régulier.

Reste le droit particulier de chaque nation de protéger ses intérêts comme elle l'entend et le juge utile.

A ce point de vue, la Grande-Bretagne ne peut oublier que les grandes puissances, comme la Russie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie elle-même, ont déclaré dès l'ouverture du conflit qu'elles entendaient prendre part au règlement, et ne point laisser à la Grande-Bretagne et à la France seules le soin d'une solution.

Il y a là une véritable intervention diplomatique, prélude d'autres mesures plus efficaces, et qui paralyse un peu l'action des deux puissances les plus intéressées.

Le cabinet de Saint-James, qui n'est point formé d'hommes d'Etat comme M. Gambetta, de Freycinet ou Ferry, sait aussi parfaitement qu'il ne peut pas trouver grand appui dans l'alliance de la France républicaine, qui ne présente ni force ni sécurité. Il n'a pas le goût des aventures extérieures, comme certains de nos gouvernants. Il a vu de près le désordre lamentable de notre expédition de Tunisie, et les conséquences qu'elle peut amener. Entre l'alliance française et la coalition des grandes puissances, il ne doit pas hésiter à préférer cette dernière. Il y entrera donc, par instinct naturel d'abord, et ensuite parce qu'il y trouve un moyen plus sûr et plus facile de garantir son influence et ses intérêts.

Notre gouvernement aura beau multiplier ses communications et ses démentis par la voie de l'Agence Havas ou de ses journaux officieux, nous n'y croirons pas. Nous avons été trompés trop souvent pour y ajouter la moindre foi, surtout quand le bon sens suffit pour faire justice de ses informations.

Nous avons dit bien des fois déjà que ces affaires d'Égypte se lient intimement à celles d'Algérie, de Tunis et de Constantinople. La République française l'a avoué elle-même, parce qu'elle ne pouvait nier l'évidence.

Que voyons-nous en ce moment, à l'heure même où se complique l'incident égyptien ? En Algérie, les ferments d'insurrection se produisent de nouveau ; en Tunisie, des bandes reparassent ; à Constantinople, le journal *El Djawaib* redouble d'hostilité contre la France et prêche la guerre sainte à toutes les tribus musulmanes.

En même temps, le *Popolo romano*, organe de M. Depretis, publie un article violent contre la France, article que le *Journal de Rome* qualifie « d'ultimatum ». Dans cet article, le *Popolo romano*, tout en se défendant d'attaquer les intérêts français, dit que la situation actuelle ne répond nullement aux promesses du traité du Bardo. Il demande qu'on mette fin promptement à l'équivoque

qui résulte de cet état de choses. Il admet bien que le premier ministre du Bey soit Français, mais à la condition expresse que ce personnage soit seulement le ministre du Bey, et non en même temps le consul de France. Il réclame enfin une représentation équitable dans la commission de contrôle pour les puissances qui ont des intérêts en Tunisie.

En d'autres termes, c'est une participation de l'Italie au gouvernement de la Régence qui est demandée par l'organe de M. Depretis. L'Italie entend donc s'ingérer dans les affaires tunisiennes, comme les autres puissances dans les affaires égyptiennes.

Croit-on au quai d'Orsay que la Grande-Bretagne ne voit pas clairement cette situation critique ? Est-ce que M. de Freycinet s' imagine que le cabinet de Londres, après l'avoir vu à l'œuvre dans la question hellénique, ira courir à sa suite les aventures, quand il a cent fois plus d'avantages à entrer dans le concert européen ?

M. Gladstone, à son entrée aux affaires, a témoigné en effet peu de sympathies à la Sublime-Porte. Il arrivait au pouvoir avec un plan tout fait de morcellement de la Turquie et de fédération de ses provinces d'Europe. M. Gambetta et M. de Freycinet ont pu s'y laisser prendre : le rôle était de leur emploi. Mais M. Gladstone est Anglais, par conséquent fort pratique. Depuis qu'il gouverne la Grande-Bretagne avec lord Granville, il a sensiblement modifié ses plans en voyant la politique des autres puissances ; et il les modifiera encore plus profondément quand les intérêts britanniques seront en jeu. Compter sur lui pour empêcher une intervention armée du Sultan, si les autres puissances la demandent ou la conseillent, c'est une duperie.

A ce moment, le cabinet de Londres fera cause commune avec les grandes puissances, parce qu'il y verra ses intérêts, et il abandonnera nos ministres à leurs folies, parce qu'il n'y trouvera que des dangers à courir.

Chronique générale.

M. Tissot a eu hier matin une nouvelle et longue conférence avec M. de Freycinet. Le président du conseil a donné à notre ambassadeur à Londres des instructions confidentielles et détaillées sur la mission qu'il doit remplir auprès du gouvernement anglais et sur la ligne de conduite qu'il devra suivre en ce qui concerne les affaires égyptiennes.

Dans l'après-midi, rapporte l'*Union*, M. M. Roustan, Cambon, Decrais et Rousseau ont de nouveau conféré, au ministère des affaires étrangères, sur le plan de réorganisation de la Tunisie. Ils se sont beaucoup occupés de l'éventualité d'un abandon de la Tunisie, au cas d'une conflagration européenne dans laquelle nous serions entraînés.

La cartoucherie de Valence, dans la Drôme, qui produisait soixante mille cartouches par jour, vient de recevoir l'ordre ministériel de faire augmenter immédiatement le personnel ouvrier de la cartoucherie, de manière à pouvoir fabriquer de 120 à 150 mille cartouches par jour. Dans d'autres fabriques d'engins de guerre, les mêmes ordres ont été donnés. (Tablettes.)

Dix-neuf commissaires, dit la *Gazette de France*, sont contre l'abrogation du Concordat, trois seulement pour ; chose extraordinaire, deux membres de la droite sont parvenus à se faire nommer : MM. de Mun et de Mackau.

De la discussion des bureaux, il résulte (ce que nous savions déjà) que ce n'est pas par sympathie pour l'Église que la majorité repousse la proposition Boyssel ! C'est pour mieux écraser la liberté religieuse. Elle pense que le maintien du Concordat, brutalement appliqué, sera plus utile à la République que la séparation de l'Église et de l'Etat. Elle se rallie aux projets du gambettisme dont le but est d'opprimer l'Église au

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXI

ALLUSIONS.

Le choc de deux regards a souvent une éloquence pénétrante, mais encore faut-il que l'expression de la physionomie en complète l'effet.

Manuel de Sardagne et le vieux chevalier de Vervaines s'étaient reconnus ; l'un et l'autre s'évitèrent des yeux aussitôt.

Le premier, craignant d'enfreindre les recommandations de Delcambre, simula l'indifférence, non sans efforts ; le second se pencha vers la dame assise à sa droite. Celle-ci et les diverses personnes de sa compagnie chuchotèrent ; Manuel, sentant qu'on l'observait, se recula.

Cependant, le docteur Delcambre avait repris la parole. Sous une forme émouvante, par instants incisive, il corroborait ses assertions en s'attachant à reconquérir la bienveillance un peu refroidie de son auditoire aristocratique.

Par profession, dit-il, les médecins sont appelés à pénétrer dans les plus hideux cloaques. C'est ainsi qu'ayant vu la misère chez elles sous

ses aspects repoussants ou sympathiques, dans le vice, mais aussi dans l'abnégation et la vertu, j'en suis venu à rechercher les moyens de l'anéantir ou au moins de l'atténuer.

Depuis bien des années, Delcambre avait abandonné l'exercice pratique de la médecine pour se vouer à la tâche d'étudier la lèpre sociale, et d'en chercher la panacée.

Il ne l'avait trouvée dans aucune des écoles socialistes, où il rencontra pourtant une foule d'aspirations généreuses et d'utiles indications enfouies sous le fatras écrasant d'organisations impraticables, insensées, inhumaines.

Il savait, a priori, le souverain remède dans le christianisme ; malheureusement, ses applications actuelles sont évidemment insuffisantes, puisque, dans une société chrétienne, la gangrène grandit, dévorant toujours.

Or, la paresse et l'égoïsme étant les deux causes du mal, le travail et la charité devraient le guérir.

Delcambre se fit le champion de cette idée ; le comte du Hêtre en fut l'un des plus actifs prosélytes.

Il résulta de leurs rapports, entr'autres expériences démonstratives : à Paris, la caisse de prévoyance de la Compagnie Lutécienne ; à la campagne, c'est-à-dire dans la commune de Soreillac, l'extinction de la mendicité par le développement du travail.

Il faut de bons modèles pour provoquer de bonnes imitations ; il faut des faits patents pour qu'on ne crie pas à l'utopie, à l'impossibilité.

Delcambre consacra le dernier tiers de sa conférence à des récits qui n'avaient rien d'imaginaire. Il raconta sa visite au petit père Antoine, ce propriétaire indigent qui réalisait le rêve de sa vie en louant au jour le jour des logements à plus pauvres que lui.

Vint ensuite l'histoire de Colas, et ici Manuel ne fut pas ménagé. Il en souriait avec une émotion que rendait plus vive le souvenir de Laure et de la charmante promenade du couple fleuri ; car le docteur ne passa rien sous silence, il ne fit que changer les noms de quelques personnages. Mais Colas et Jacques Bernard, en présence d'un auditoire parisien, pouvaient être désignés sans pseudonymes.

Quand eut été déroulée l'humble et charitable biographie du jeune journalier, les applaudissements éclatèrent, et, preuve plus significative du succès, la majeure partie des dames de l'assistance durent essayer leurs yeux.

L'infortune, poursuivait le docteur, aigrit trop souvent, hélas ! les cœurs des misérables, pitié pour eux ! La prospérité endurec de même plus douloureusement encore des cœurs qu'il faut attendrir par des traits comme ceux que je viens de relater. Mais, d'un autre côté, les leçons de

l'adversité peuvent exalter la charité par la compassion ou par la reconnaissance. Je vais vous en citer un exemple fort remarquable.

Alors, en présence du chevalier de Vervaines, en présence de Manuel, qui, tous deux, avaient jusque-là saisi les allusions principales, le docteur aborda un sujet infiniment plus délicat.

Il voulait dire d'une manière frappante, il voulait néanmoins ne trahir aucun secret ; il voulait que le chevalier et que Manuel entendissent et se souvins- sent, mais sans comprendre encore.

Avec les plus adroits déguisements, changeant les lieux, les noms, les époques, altérant la forme, conservant le fond, il esquissa l'histoire de Mariette, l'enfant volée, la mendicante, la servante, la seconde épouse du mari de sa maîtresse bien-aimée, la seconde mère de leurs enfants, la riche héritière, la bienfaitrice cachée, la grande aumônière, la charité siégeant au huitième degré de l'échelle d'or.

Ni Manuel de Sardagne, ni le chevalier son oncle ne soupçonneront que ce récit pût les concerner de près ou de loin. Ce n'était peut-être qu'une parabole, et même un peu trop romanesque ; mais l'orateur avait pleinement atteint son but.

L'histoire avait été dite de manière à ne pouvoir être oubliée ; la leçon devait porter fruits ; tous les mouchoirs s'humectaient, on applaudissait à faire trembler les murs et si bien que, sans crainte maintenant de froisser personne, le docteur put conclure

moyen de pénalités de toutes sortes : C'est une persécution hypocrite, une guerre de sacristie que l'on prépare.

On lit dans la République française :

« Si l'on veut déconsidérer et perdre la Chambre, on n'a qu'à continuer : ce sera plus vite fait que l'on ne pense. »

Il y a longtemps que c'est fait.

Le gouvernement a été informé que plusieurs étrangers de nationalité allemande prenaient une part très-active aux manifestations qui se préparaient à Paris pour aujourd'hui 18 mars. Dans divers quartiers ouvriers, ce sont eux qui étaient les instigateurs de ces manifestations.

Nous avons fait connaître quel résultat dérisoire a donné l'enquête officielle qu'a prescrite M. Paul Bert et qu'a continuée M. Jules Ferry.

On a demandé à tous les pères de famille qui font élever leurs enfants dans les collèges ou lycées s'ils entendaient que l'enseignement religieux fût exclu du programme. A Paris, comme à Toulouse et ailleurs, la proportion de ceux qui ont demandé l'instruction athée est infime.

Nous apprenons qu'au lycée de Saint-Brieuc, il ne s'est pas trouvé un seul parent pour accepter l'enseignement sans Dieu.

RUSSIE. — Le général Skobeleff a écrit de Saint-Petersbourg une lettre à l'un de ses amis de Paris, le comte Taborski, dans laquelle il dément, de la manière la plus formelle, tous les bruits qui ont été mis en circulation sur le mauvais accueil qui lui aurait été fait par S. M. le Czar, à son retour à Saint-Petersbourg.

LEURS LOIS JUDICIAIRES.

La République a un instinct, qu'elle ne songe pas au reste à déguiser : la haine du juge. Sans médisance, la République recèle dans sa clientèle un lot notable de gens vivant dans des rapports tendus avec la justice. Ces individus, plus ou moins piqués ou entamés, ne laissent pas d'être électeurs, électeurs actifs, influents à leur manière et dans leur milieu. Ils sont le ferment qui fait lever toute la pâte. Il est assez dans l'ordre que Marianne épouse la querelle de ses amis. La justice a sévi sur pas mal d'entre eux, d'aucuns en gardent les marques. Ne nous étonnons pas outre mesure de voir la République rendre à la magistrature guerre pour guerre.

Et il ne s'agit pas que de la tourbe du parti. Même le dessus, le dessus relatif du panier républicain, n'est pas sans fiel vis-à-vis des magistrats.

Il y a, parfois, dans le privé de l'existence, telle déviation qui dérouté l'homme et fait de lui un éternel mécontentement en

en ces termes :

— Moins draconien que le dictateur de l'empire d'Utopie, je ne punirais pas de mort, comme indigne de vivre, tout individu qui ne travaille point ; mais d'un cœur rempli de pitié, afin d'arrêter les horribles progrès de la misère, je bannirais de la société, comme ses ennemis, tous les gens qui refuseraient d'y mettre en pratique notre devise de salut : Travail et Charité.

Et la même pensée qui, une heure auparavant, présentée dans sa nudité, avait motivé certains murmures, fut couverte d'une triple salve d'applaudissements.

Delcambre salua le public, et abordant Manuel :

— La goutte d'eau, dit-il, finit par percer le rocher.

Du haut de l'estrade, Manuel aperçut encore, dans la foule qui se retirait, le chevalier de Vervaines donnant le bras à la dame, sa voisine, et suivi par toute sa famille.

Personne ne se retourna.

— La parabole, l'apologue, le drame, le roman, le récit, ajoutait Delcambre, font passer bien des vérités qu'on ne supporte point dans leur éclat sévère. Je me suis plu, ce soir, à vous en donner la preuve.

— Oh ! docteur, vous aimez à jouer la difficulté.

— Non ! je ne veux qu'en arriver à mes fins.

— Sans doute, mais en me remettant sur la

guerre sourde avec la société. On a battu les chemins de traverse ; on a, suivant le mot pittoresque d'un écrivain du boulevard, « on a mariné quelque vingt ans dans toutes les interloperies ». La rupture est irréparable avec le vrai monde.

Ces déclassés, si arrivés soient-ils, ressentent, au contact de la bonne compagnie, un extrême malaise. Et plus les voilà arrivés et remplumés, plus s'avive leur antipathie à l'endroit de la société comme il faut, dont ils ne sont pas. Ils ont tout, sauf d'en être ; et ayant tout, hormis cela, qui est essentiel, ils voient clair comme le jour qu'ils n'imposent point aux vaneux ; ils se sentent subis, pas du tout pris au sérieux. Le déboire est au prorata des élévations factices.

Ces messieurs du 4 septembre ont retenu, du pays de Bohême, la caractéristique horreur de la bonne compagnie ; la bonne compagnie est leur cauchemar, la bonne compagnie est la mortelle ennemie de leur orgueil de parvenus. Ils l'abrogeront, soyons-en sûrs, partout où faire se pourra.

La magistrature assise, par la force des choses, est un des centres où tiennent le plus immuablement les exigences, les sentiments, les errements de la bonne société. Ses ennemis la comparent à une caste ; ils ont raison s'ils pensent exprimer par là l'immuabilité des mœurs professionnelles. Le caractère général de nos magistrats, en effet, ne change point ; ils représentent l'intraitable honneur, l'intégrité de la vie, toutes les respectabilités. Là git leur crime, car c'est par là qu'ils blessent les politiciens d'estaminet, devenus maîtres. Et c'est pourquoi il est urgent de réformer, lisons de démolir, cette forteresse, où tiennent encore et continuent de se défendre les lois et les mœurs.

Il ne s'agit pas de réorganisation, il s'agit purement d'une loi de haine. Son seul but est de porter la destruction dans l'ordre judiciaire, de la maculer, de l'avilir. Cette opinion devient l'évidence, même à la simple analyse de la proposition Martin-Feuillée.

ALGÉRIE et TUNISIE.

Le départ subit, et par ordre ministériel, de M. le général Saussier pour la Tunisie est un indice de la gravité des mauvaises nouvelles reçues et soigneusement dissimulées.

Le Temps publie la dépêche suivante, qui indique, d'ailleurs, que la situation est loin d'être bonne. La République aura une lourde responsabilité pour avoir jeté la France dans le guépier tunisien.

Voici la dépêche du Temps :

Tunis, 15 mars, 6 h., soir.

« Le général en chef a envoyé ses ordres et ses instructions aux généraux Jamais et Philibert, pour une action énergique et décisive dans le sud de la Régence contre les rebelles, maraudeurs et pillards qui, depuis quelques semaines, ont recommencé leurs incursions. Il a été décidé qu'on fermera complètement tous les passages des chotts du sud par lesquels on fuit vers la frontière tripolitaine. En outre, les goums qu'on orga-

nellette, et reprenant encore une fois mes jugements erronés sur Colas, vous prêchiez un converti. Je travaille, et je veux le bien tout autant que vous.

— J'en suis persuadé. Aussi m'adressai-je, non à vous, mon cher décaqué, mais à tous ceux qui n'ont pas eu, comme vous, le bonheur de recevoir les salutaires leçons de l'infortuné, ce qu'il y a de mieux au bout du compte. L'expérience d'autrui sert peu. Mes efforts, je vous le répète, ne sont que gouttes d'eau. Malgré cela, je persévère et ne désespère point de l'humanité. Je voudrais conjurer d'inévitables catastrophes, je n'y parviendrai point. Les hommes qui agissent comme du hêtre et moi sont des pionniers, des planteurs de jalons indiquant la route. Après d'autres révolutions sanglantes, cette route sera tracée. Après d'autres encore, on s'y engagera. C'est avec cette conviction que je continue mon office de goutte d'eau.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 20 mars 1882.

POUR L'AVANT-CLOTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE 2^e et dernière représentation du grand succès

LE JOUR ET LA NUIT

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. Vanloo et Leterrier, musique de Ch. Lacocq.

nise agiront pour relier les deux colonnes et rayonneront dans tout le sud.

» On compte que les scènes de désordre ne se renouvelleront plus, les indigènes étant revenus de leurs préventions contre nous, grâce à la conduite correcte de notre armée.

» On dit qu'Ali-ben-Khalifa est à Tunis, déguisé.

» On sait que plusieurs de ses émissaires parcourent les tribus. On exerce une surveillance pour les prendre.

» Les rebelles auxquels nous avons affaire sont armés de fusils à longue portée et de précision.

» Nous avons eu un tué à 800 mètres. Ces fusils viennent de Tripoli. C'est un Italien nommé Rossi qui les vend aux Arabes, et qui les expédie dans les tribus.

» Une commission vient de se former pour étudier les voies et moyens pour la construction d'un grand hôpital civil qui manque ici. L'archevêque d'Alger patronne cette œuvre et l'aidera de ses moyens pécuniaires.

L'Agence Havas a reçu le télégramme ci-après :

Tunis, 16 mars, soir.

« Hier, un élève consul de France, chancelier au consulat, et M. le comte de Sancy, ont été attaqués en rentrant chez eux, vers une heure du matin, par deux Italiens armés de cannes plombées et de revolvers.

» Cette attaque s'est produite heureusement près de la Résidence où se trouve un poste.

» Pendant que le comte de Sancy tenait tête aux agresseurs, le chancelier est allé chercher la garde qui a pu arrêter les coupables et les conduire au consulat d'Italie, où l'affaire s'instruit.

» M. de Sancy a reçu plusieurs blessures sans gravité.

» Dans le sud de la Tunisie, l'agitation continue. Certaines tribus qui avaient fait leur soumission et livré leurs armes s'insurgent de nouveau ou sont sur le point de le faire.

» Les Arabes, dont les armes avaient été remises à l'autorité militaire, sont aujourd'hui armés de fusils Martini venant de Tripoli.

» Toute l'agitation qui règne dans le sud est causée par les agissements des autorités turques en Tripolitaine. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

CLASSE DE 1881.

Itinéraire du Conseil de révision

Dans l'arrondissement de Saumur.

Les opérations du Conseil de révision, pour l'examen des jeunes gens de la classe 1881, auront lieu, dans l'arrondissement de Saumur, aux jours et heures ci-après :

Doué, le jeudi 4 mai, à 2 heures.

Vihiers, le vendredi 5 mai, à midi.

Montreuil-Bellay, le samedi 6 mai, à 4 heures.

Gennes, le lundi 22 mai, à 4 heures.

Saumur (Nord-Est), le mardi 30 mai, à 4 heures 1/2.

Saumur (Sud), le mercredi 31 mai, à 9 heures.

Fontevault (maison centrale), le jeudi 1^{er} juin, à 8 heures 1/2.

Saumur (Nord-Ouest), le jeudi 4^{er} juin, à 1 heure 1/2.

Ce matin, un terrible accident est arrivé près du théâtre.

Le sieur Tulasne, marchand de sel, vieillard septuagénaire, descendait le quai de Limoges, avec une brouette chargée de marchandises, pour aller prendre la place où il se tenait ordinairement les jours de marché.

A ce moment, la voiture cellulaire de Fontevault quittait le pont Cessart et prenait la même direction que Tulasne. Celui-ci, atteint de surdité, n'a pas entendu d'abord la voiture ; surpris, il a été renversé avec sa brouette, violemment heurtée, et les roues lui ont broyé les deux jambes et une main.

Transporté aussitôt sur un brancard à son domicile, rue Courcouronne, Tulasne reçut de M. Coutant les premiers soins que nécessitait son état à peu près désespéré.

Mercredi soir, le sieur Mesme, Louvain marchand de son à Parçay, canton de Noyant, venu à Saumur avec sa charrette priait un de ses amis de conduire ses chevaux chez le sieur Lehoux, aubergiste à Croix-Verte ; il avait même recommandé à ne pas les dételier, parce que son absence disait-il, ne serait pas longue.

Depuis ce moment, Mesme n'a pas reparu et on est à sa recherche. Il est âgé de 26 ans, d'une taille de 1 m. 60, barbe très-noire et fortes moustaches. Au moment de sa disparition, il était vêtu d'une blouse rayée coton bleu, d'un pantalon de lours brun et coiffé d'une casquette en drap noir.

A l'occasion des fêtes de Pâques, des permissions seront accordées aux engagés conditionnels d'un an qui auront mérité cette faveur par leur bonne conduite.

Des permissions de quatre, six ou huit jours seront accordées aux militaires du culte israélite, y compris ceux de l'Algérie dans des proportions qui seront déterminées par les exigences du service.

Au moment des fêtes de Pâques, les militaires de service seront réglés de manière que les militaires puissent facilement remplir les devoirs religieux du culte auquel ils appartiennent.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Caisse d'épargne postale.

La Caisse d'épargne postale est placée par la loi, sous la garantie de l'Etat.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à un franc (1 fr.). Le compte de chaque personne ne peut dépasser deux mille francs (2,000 fr.) versés en une ou plusieurs fois.

Livret national délivré gratuitement. — Après le premier versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret national au moyen duquel tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les 6,000 bureaux de poste, ouvert tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.

Intérêt. — Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de trois francs pour cent (3 fr. p. 100.) Cet intérêt part du 1^{er} du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et vient lui-même productif d'intérêt.

Achat gratuit de rentes. — Tout déposant dont le crédit est suffisant pour acheter dix francs (10 fr.) de rente ou davantage, peut faire opérer cet achat, sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

Transferts. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les caisses d'épargne privées.

Femmes mariées. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris.

Mineurs. — Les mineurs peuvent également se faire ouvrir des livrets, sans l'intervention de leur représentant légal.

Versements. — A chaque versement, il est remis au déposant une quittance extraite d'un livre à souche en échange de laquelle le livret lui est rendu dans le délai maximum de trois jours francs, soit au bureau de poste, soit à domicile, s'il en a exprimé le désir.

Remboursements. — Les titulaires de livrets qui veulent se faire rembourser tout ou partie de leur compte adressent directement leur demande au ministre des postes et des télégraphes, à Paris. Par le retour du courrier, ils reçoivent l'autorisation de toucher leurs fonds au bureau de poste qu'ils ont désigné suivant leur convenance.

Nota. — Les demandes de livret, de remboursement, de transfert et d'achat de rentes se font au moyen de formules imprimées qui sont mises à la disposition du public dans tous les bureaux de poste.

Les agents des postes sont tenus de donner au public tous les renseignements complémentaires sur le service de la Caisse d'épargne postale qui pourraient leur être demandés.

Toute réclamation concernant le service de la Caisse d'épargne postale doit être adressée

adressée directement, et sans affranchir, au ministre des postes et des télégraphes, à Paris.

ANGERS.

Eaux de Loire. — Le Conseil municipal d'Angers a voté, à la majorité de 18 voix contre 7, sur les conclusions du rapport de la commission des eaux de la Loire, l'application du compteur à tous les abonnés sans exception. Le prix de l'eau a été fixé à 12 fr. par an pour les deux premiers hectolitres par an pour les deux premiers hectolitres par an consommés chaque jour, et 6 fr. 57 par an pour chaque hectolitre en plus des deux premiers. Trois hectolitres consommés chaque jour coûteront donc par an 48 fr. 57. Il sera en outre, comme dans l'ancien règlement, perçu un droit de 4 fr. par abonnement, pour l'entretien du service.

Une température splendide a favorisé la journée de la Mi-Carême. Aussi les promeneurs s'étaient donné rendez-vous sur les boulevards. Grande animation au Champ-de-Mars, où M. l'intendant militaire Eudes préparait une revue du régiment de cuirassiers. On a beaucoup admiré la belle tenue des cavaliers. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

Le 22 mars, doivent commencer, devant la Cour d'appel d'Angers, les débats d'une grosse affaire qui a fait beaucoup de bruit dans le département de la Mayenne.

Il s'agit du testament d'un vieillard de Couptrain (Mayenne), mort à quatre-vingt-huit ans, lequel est attaqué pour captation. D'après les appelants, ce vieillard, éloigné des membres de sa famille naturelle, circonvenu par d'autres personnes et placé sous la domination d'une jeune fille qu'on lui avait donnée comme servante, a fait un testament en faveur des parents de cette servante, déshéritant tous les siens et leur enlevant une fortune de 800,000 fr. au moins qu'il avait amassée.

Les intérêts de la famille doivent être défendus par M^e Ambroise Rendu, du barreau de Paris. M^e Fairé, du barreau d'Angers, lui répondra. (*Union de l'Ouest.*)

POITIERS.

Mercredi matin, sont arrivés, à Poitiers, trente et quelques hommes de la classe de 1876, appartenant au bataillon du 125^e de ligne qui fait la campagne de Tunisie.

L'état déplorable dans lequel se trouvent ces militaires, montre assez — dit un de nos confrères — à quels dangers et à quelles fatigues nos malheureux soldats sont exposés dans cette triste expédition, que certains gros bonnets de la République ont appelée une simple promenade militaire.

Une promenade qui a coûté le sang de plusieurs milliers d'hommes et une centaine de millions aux contribuables!... (*Courrier de la Vienne.*)

LE MANS.

La politique en foire. — La place des Halles, au Mans, a été hier soir le théâtre de plusieurs scènes de violence qu'on eût pu — qu'on eût dû prévoir et éviter, raconte le *Journal la Sarthe.*

Dès le début de la foire, il s'est établi, à peu de distance du café de l'Univers, une baraque où, sous un titre pompeux, on montre aux badauds un lot de vieilles ferrailles et quelques statues de cire qui semblent extraits d'un musée pornographique.

Nous n'avions pas jugé à propos de parler de cette exhibition, qui ne nous semblait que ridicule et, très-probablement, nous aurions continué à garder le silence, sans les événements relativement graves qui se sont produits hier.

Yoyant, en effet, que la clientèle se faisait rare dans son établissement, le paillassé qui est chargé de faire la parade au dehors et d'allumer le public, n'a rien trouvé de mieux que de remplacer les grimaces et les gambades qui forment ordinairement l'unique répertoire de ses pareils, par un boniment où l'éloge de la République se marie agréablement aux outrages les plus grossiers contre la religion.

Déjà, avant-hier soir, quelques coups de sifflets s'étaient fait entendre, quelques discussions s'étaient élevées, mais, grâce à la sagacité de la grande majorité des assistants, les choses en étaient restées là.

Hier, M. Couadeau, le propriétaire du musée établi sur la place des Jacobins, se

trouvait, comme beaucoup d'autres, à écouter le boniment du pitre.

Voyant autour de lui quelques ouvriers qui semblaient prendre à la lettre les récits du saltimbanque, il engagea avec eux une conversation, d'ailleurs tout intime, et il les engagea à se montrer un peu moins gobeurs. « Vous voyez-bien, leur dit-il, que ce que l'on vous raconte-là, c'est uniquement pour vous engager à entrer dans la baraque. Lorsque vous aurez versé vos dix sous, on ne se donnera plus la peine de vous en raconter si long. »

Quelques assistants se mirent à hurler. Des cris de : « A bas le jésuite ! à bas le calotin ! » se firent entendre, et, sur le conseil d'un sergent de ville qui s'était approché, M. Couadeau s'éloigna.

Cela, paraît-il, ne faisait pas l'affaire de la bande libre-penseuse qui se trouvait rassemblée devant la baraque, car M. Couadeau se trouva bientôt entouré de cent cinquante individus qui se mirent à l'injurier, et qui, n'osant toutefois l'approcher de trop près, lui lancèrent des pierres.

M. Couadeau remonta la rue Dumas, s'engagea dans la rue Marchande, puis dans la rue Saint-Dominique, et voyant que les braillards qui l'entouraient et qui le menaçaient ne paraissaient pas disposés à le quitter, il entra au poste de police.

Sur la place, le tumulte continuait, et tous les gens proprement vêtus qui se hasardèrent dans le voisinage du saltimbanque radical étaient aussitôt injuriés et menacés.

Des discussions s'élevaient sur différents points de la place, et parfois se terminaient par un échange de coups de canne et de coups de poing.

Nous ne voudrions pas donner à ces événements plus d'importance qu'ils n'en comportent, mais la municipalité, en autorisant un pitre à faire, en pleine place publique, des conférences politiques ou religieuses, qui sont de véritables provocations, nous paraît encourir une large part de responsabilité.

Il est évident que si la foire se transforme en une réunion publique où chacun aura le droit de prononcer des discours et d'exciter les citoyens à la haine et au mépris les uns des autres, nous n'allons pas tarder à assister à de véritables batailles.

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'agression sauvage de deux inconnus sur la personne d'une brave religieuse de Bonnemain.

L'état de sœur Marie-Lucie inspire, à cette heure, les plus vives inquiétudes ; la sainte religieuse serait à la dernière extrémité.

Quant aux lâches agresseurs, ils se réjouissent à coup sûr de l'impunité qui leur est à peu près assurée par l'inanité de l'enquête. (*Union de Bretagne.*)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 mars.

Le marché est excellent, les négociations sont plus actives et la hausse se fait un peu brusquement ; espérons qu'elle se soutiendra et n'amènera pas des déceptions à la fin du mois.

Quoiqu'il en soit, nos rentes sont en hausse sur hier dès l'ouverture, et gagnent beaucoup quelques points durant la séance. Le comptant est très-actif.

Les fonds étrangers suivent le mouvement dans une proportion équivalente. Nous trouvons l'Italien à 88.10 ; le Turc à 11.80.

Les rentes françaises sont demandées et traitées aux cours suivants : Le 3 0/0, 83.17, 83.20 et 83.12 ; l'amortissable de 84.22 arrive à 84.25 et finit à 84.17 ; le 5 0/0 de 116.55 reste à 116.12.

La spéculation abandonne les actions de la Banque de France qui retombent à 5.150.

La tenue de la Banque de Paris est des plus satisfaisantes : cette valeur est demandée à 1.180.

Le Crédit Lyonnais, qui restait à 800, atteint de suite 805, le comptant achète et profite des bons cours qui s'établissent sur cette valeur.

Le Crédit Foncier est très-ferme à 1,600 et 1,620, cette société reçoit de nombreuses demandes d'obligations communales nouvelles émises à 480 fr. et d'obligations foncières 1879.

Le marché des bons de l'Assurance Financière est très-actif, peu de titres sont aussi recommandables, les polices de capitalisation de cette société doivent entrer dans les portefeuilles de tous les capitalistes.

La Banque de Prêts est bonne à acheter en ce moment, les cours sont des plus favorables.

Le groupe des valeurs industrielles est très-anime.

Le Rio-Tinto, de 600, s'avance à 665.

Le Suez est demandé à 2,500.

Bonne tenue des Chemins : Lyon, 1,735 ; Nord, 2,200.

Revue Musicale et Théâtrale.

Nous trouvons, dans la chronique musicale de l'excellent collaborateur de l'*Etoile*, M. Louis de Romain, le compte-rendu du concert d'amateurs donné, la semaine dernière, au Cercle du Boulevard, à Angers ; on y lit cette phrase :

« Outre cette belle œuvre (le *Galla*, de Gounod), nous avons entendu *Li-Tsin*, ravissant chœur de Joncières, et une *Chanson*, paroles de Victor Hugo, dont il ne m'appartient pas de faire l'éloge, en étant l'auteur. »

Cet éloge, dit l'*Etoile*, c'est à nous qu'il appartient de le faire, et nous n'avons pour cela qu'à recueillir un écho des applaudissements qui ont salué cette œuvre charmante.

La musique, d'un effet très-simple et très-doux, suit à merveille le rythme caressant de la poésie.

Dans cette *Chanson*, comme dans les œuvres trop rares qu'il nous a fait entendre, l'auteur a donné la preuve d'une inspiration vraie et d'une science musicale accomplie.

Qu'il nous permette encore d'ajouter à sa chronique, cette fois incomplète, que le succès du concert d'amateurs est dû à son infatigable activité, à son choix excellent des morceaux, à la distribution non moins bonne des rôles.

Le public angevin, qui n'oublie point à qui il est redevable de toutes les belles fêtes musicales auxquelles il est convié, avait double raison pour bien accueillir la *Chanson* de M. de Romain, et ses applaudissements de vendredi dernier voulaient dire, à la fois : bravo ! et merci !

Au sujet du Grand-Théâtre, la chronique musicale de l'*Etoile*, dont nous parions plus haut, contient les lignes suivantes :

« Le théâtre termine l'hiver avec du grand opéra. Féliciter le directeur de l'activité qu'il déploie et de la variété du répertoire est tout ce que je puis faire, car il m'est impossible de dire que les exécutions des *Huguenots* et de *Robert* ont été suffisantes. M^{me} de Rette a du talent, un organe étendu, mais elle manque peut-être un peu de charme. C'est en tout cas une chanteuse dont la valeur n'est point discutable. Dans les *Huguenots*, M^{lle} Mercier, M^m Mayan et Ytrac ont bien tenu leurs rôles, M^{me} Guérin a été fort applaudie avec l'air du page au second acte. Les chœurs sont maigres et peu sus. Je voudrais être aimable pour nos danseuses, mais en vérité, sauf la bonne volonté dont elles font preuve, je ne vois guère quel compliment leur adresser. Je serais désolé de jeter le moindre découragement dans leur esprit, et c'est pourquoi je me bornerai à leur dire qu'elles ont encore beaucoup à apprendre. »

« Jeudi soir, *Charles VI* a été représenté devant ce qu'on appelle une demi-salle. M^{me} de Rette et M. Ytrac ont bravement lutté pour enlever un public auquel il faut maintenant autre chose qu'un champ de guerre contre les Anglais. — L. R. »

Le Concert annuel, qui se donne au bénéfice du Dispensaire des Sociétés de secours mutuels de la ville d'Angers, aura lieu le mercredi 5 avril prochain, au Grand-Théâtre, avec le concours de M^{lle} Mercier, première chanteuse ; M. Leroy, premier ténor ; M^m Martel, Goubault, Molé fils, Guidé, instrumentistes ; la Musique municipale, la Société Sainte-Cécile, la Société philharmonique angevine et plusieurs amateurs.

Un grand concours d'Orphéons, d'Harmonies et de Fanfares aura lieu, à Nantes, à l'occasion du Concours Régional, les dimanche et lundi 21 et 22 mars prochain.

Nous apprenons que la commission du Concours musical que la ville de Cognac organise pour les 14 et 15 mai 1882, a reporté au 25 mars courant, comme dernier délai, le terme des adhésions à ce concours, auquel de nombreuses Sociétés sont déjà inscrites.

M. de la Rounat, directeur de l'Odéon, met tous ses soins à la grande pièce de la saison d'été, le drame *Othello* de Shakespeare, avec traduction nouvelle en vers par M. Louis de Gramont. L'Odéon a donné déjà *Macbeth* et le *Roi Lear*. *Othello* complétera une trilogie de chefs-d'œuvre.

La pièce passera dans les premiers jours du mois prochain.

Annouçons aussi que M. de la Rounat vient d'engager un acteur bien connu, même en province, M. Noël Martin, qui fut un instant directeur du théâtre Scribe, aujourd'hui l'Athénée-Comique.

M. Noël Martin avait d'ailleurs déjà fait partie de la troupe de l'Odéon et s'y était fait apprécier.

M. Edouard Foussier, auteur dramatique, vient de mourir d'une attaque d'apoplexie à l'âge de 58 ans. Parmi les nombreuses pièces qu'il composa, nous devons signaler : *Héraclite et Démocrite*, *Ceinture dorée*, *les Femmes pauvres*, *le Maître de la maison*, *la Baronne*.

Le théâtre-concert du Palais-de-Cristal, à Marseille, a été complètement incendié l'avant-dernière nuit, après la représentation.

Les maisons voisines n'ont pas été atteintes par l'incendie. C'est sur la scène que le feu a pris.

Un homme a été blessé.

A un examen :
— Pouvez-vous nous dire, mon ami, à quelle époque Henri IV est mort ?
— Mon Dieu, monsieur, répondit le gamin, je ne savais même pas qu'il était malade.
Tête de l'inspecteur.

VENTE PAR SOUSCRIPTION PUBLIQUE de 8,000 Actions DE LA DISTILLERIE DE CROISSET-ROUEN

Société anonyme fondée le 23 juin 1881

Capital Social : 6,000,000 de francs

Les Dividendes sont Payables les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

En souscrivant 125 fr.
A la répartition (du 27 au 31 mars).... 125 »
Du 25 au 30 avril..... 125 »
Du 25 au 30 mai..... 125 »
500 fr.

Les titres libérés à la répartition toucheront un coupon de 12 fr. 50 le 1^{er} avril ; les autres titres seront remis sans ce coupon.

Les usines de Croisset-Rouen sont établies pour fabriquer 250 hectolitres d'alcool de maïs par jour et traiter les huiles et les engrais provenant des résidus. Les bénéfices, évalués de 800 à 900,000 fr. par an, assurent au capital un revenu de 12 à 15 pour cent.

Ces usines ont été payées intégralement en actions au fondateur, qui a chargé la Société Française Financière de la vente de 8,000 de ces titres.

Les terrains, les constructions, le matériel et l'outillage de la distillerie et de l'huilerie sont la propriété des actionnaires, sans aucune dette, charge ni hypothèque. La fabrication commence dans le présent mois. 4,816,000 kilogrammes de maïs sont déjà dans les magasins pour être distillés. La Société possède un fonds de roulement de 4 million de francs. Le service commercial est organisé.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mercredi 22 et Jeudi 23 Mars 1882

A LA Société Française Financière

18, Rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris

Les coupons à échéance du 1^{er} Avril et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement sans commission ni courtage.

Les formalités pour l'inscription des actions à la cote officielle seront remplies immédiatement.

ON SOUSCRIT DES MAINTENANT. — Les souscriptions adressées avant le 22 mars à la Société Française Financière seront irréductibles ; les autres seront soumises à une réduction proportionnelle.

Une notice détaillée est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande à la SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE.

CONTRE les Rhumes, Grippe, Bronchites, Irritations de Poitrine et de la Gorge, le Sirop et la Pâte pectorale de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine, constatée par des Membres de l'Académie de Médecine ; sans sels d'Opium, tels que Morphine ou Codéine, on les donne sans danger aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMBARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MARS 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83		15	Comptoir d'escompte	1015		50	C. gén. Transatlantique	550		
3 % amortissable	84	25	03	Crédit de France				Canal de Suez	2495	15	
3 % amortissable nouveau				Crédit Foncier, act. 500 fr.	1620	5		Société autrichienne	640		1 25
4 1/2 %	112		50	Obligations foncières 1877	344			OBLIGATIONS.			
5 %	116	00	03	Obligations communales 1870	498	50	50	Est	373		
Obligations du Trésor	510			Obligat. foncières 1870 3 %	435		1 50	Midi	375		
Obligations du Trésor nouvelles	519			Soc. de Crédit ind. et comm.	735			Nord	382		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	241	25		Crédit mobilier	618	75		Océans	370		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	301			Est	762	50	50	Ouest	375		
1865, 4 %	317	50		Paris-Lyon-Méditerranée	1740			Paris-Lyon-Méditerranée	378		
1869, 3 %	400			Midi	1275			Paris (Grande-Ceinture)	381		
1871, 3 %	393			Nord	2187	50	12 50	Paris-Bourbonnais	373		
1875, 4 %	519	50		Orléans	1340			Canal de Suez	571		
1876, 4 %	518	75		Ouest	830						
Banque de France	5150		25	Compagnie parisienne du Gaz	1647	50	2 50				

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (arrête à Angers) omnibus-mixte.
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — — soir, omnibus-mixte.
3 — 32 — — — — — soir, omnibus-mixte.
7 — 15 — — — — — soir, omnibus-mixte.
10 — 37 — — — — — soir, omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — — — omnibus.
9 — 43 — — — — — omnibus.
12 — 40 — — — — — express.
4 — 44 — — — — — soir, omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 50.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, successeur de M^e LE BLAYE.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
VASTE MAISON
Servant d'hôtel
Sise au centre de la Ville, et nouvellement reconstruite.
Bon Revenu.
S'adresser, pour renseignements et traiter, à M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

A VENDRE: plusieurs autres maisons, ville de Saumur. Bon revenu.
S'adresser au même notaire. (152)

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire,
Le dimanche 26 mars 1882, à midi,
A Saumur, en l'étude de M^e MEHOUS,

UNE MAISON
Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 10.
S'adresser à M^e MEHOUS, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER
La belle propriété
VIGNOBLE DE VILLENEUVE
A Souzay, près Saumur, comprenant:
Château avec jardin, serre, servitudes de toute espèce, vastes caves ayant accès facile sur la levée;
Clos entouré de murs en bon état et autres dépendances.
Superficie de sept hectares.
Les vins de cette propriété sont classés dans les premiers crus des coteaux de Saumur.
Le château pourra être loué, en partie, meublé.
Cette propriété conviendrait pour un établissement de fabrication de vins mousseux.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire.

A VENDRE
POUR CAUSE DE SANTÉ,
LES FOURS A CHAUX
DE DAMPIERRE
S'adresser à M. CHIVERT, rue d'Alsace, à Saumur.
M. Chivert associerait, pour plusieurs années, un acquéreur qui le désirerait. (157)

A LOUER
Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Rue de Bordeaux, 17,
Comprenant:
Salon, salle à manger, cinq chambres à coucher, cuisine, cave, servitudes, cour, jardin.
S'adresser à M^{me} MRSLEY, rue d'Orléans, 81, ou à M. MOUSSARD.

Etude de M^e GAZEAU, notaire à Jarzé (Maine-et-Loire).

A VENDRE
OU A LOUER
BELLE HABITATION
Près le bourg et commune de Jarzé.
Jardins anglais et potager, cours d'eau et prairie de première qualité, le tout de 3 hectares 59 ares 50 centiares.
Communications rapides avec Angers et Baugé.
Bureau de poste et télégraphe.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Située place des Récollets,
Avec BEAU JARDIN bien affrUIT et dépendances.
S'adresser à M. ALLOU, rue du Puits-Neuf.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Sise rue de Bordeaux, n^o 50,
Avec Cour, Écurie, Remise et Jardin.
S'adresser à M. FOUCHER, même rue de Bordeaux, 60. (369)

A CÉDER
PRÉSENTEMENT
UN MAGASIN
D'Épicerie, Mercerie et Faïence,
25, rue de l'Hôtel-Dieu, à Saumur.
S'adresser à M^{me} veuve BOISNIER, qui l'occupe. (158)

M^e AUROYER, notaire à Saumur, demande un clerc, sachant faire les actes courants.

M^e MAHOUDAU, notaire à Tours, demande un premier clerc très-capable.

BONNE NOUVELLE

M. VERNERY
Opticien à Pontivy
SERA VISIBLE PENDANT 15 JOURS
Hôtel de Londres, SAUMUR
Conservation de la vue garantie certaine par l'emploi hygiénique de Lunettes de verres en cristal de roche, les seules brevetées S. G. D. G. à l'Exposition de 1878. Grand choix de Montures, Lunettes, Pince-Nez, or, argent, acier, écaille; Baromètres, Longues-Vues, Jumelles.
NOTA. — M. VERNERY fait toutes réparations d'optique, visite à domicile les personnes qui veulent bien le faire demander.
M. VERNERY vend de confiance et à prix fixe.
Prière de ne pas confondre l'opticien avec les marchands de lunettes comme ceux que la ville de Saumur possède.
Hôtel de Londres, 15 jours seulement.

AU COIN DE RUE
DRAPERIES, NOUVEAUTÉS
CONFECTIONS
LOITIÈRE
9 et 11, rue de la Comédie
SAUMUR
On demande un apprenti et un jeune homme avec premiers appointements.
Bonnes références.

MERCERIE EN GROS
MAISON L. VINSONNEAU, A SAUMUR.
On demande, de suite,
UN APPRENTI.
ON DEMANDE un jeune homme très-au courant de la PROCÉDURE. — Bons appointements.
S'adresser au bureau du journal.

HOTEL DE FRANCE
11, rue Beaurepaire, Saumur
Ancien Hôtel de la Promenade
TAMAIN, propriétaire.
Table d'hôte. — Service à la carte. — Pensionnaires à prix modérés. — Dîners pour la ville. — Grande salle pour Festins et noces. — Omnibus pour la ville. — Voitures à volonté.
Nouvelle installation.

J.-A. FRESCO
Chirurgien - Dentiste
de Londres,
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n^o 16, maison Espagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

AVIS
Les personnes atteintes d'une maladie des voies urinaires suivent tous les traitements et ne guérissent pas. Elles peuvent écrire au Docteur RITH, à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
Leur guérison est certaine.

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANEUSE
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

AVIS
Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRERE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

LE
JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).
ABONNEMENTS:
PARIS: 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. 4 f.
DÉPARTEMENTS: 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 5 fr.
POUR L'UNION POSTALE: 1 An, 8 fr.

FER ENCAUSSE | **FUMIGATEUR**
Liquide ne constipant pas. | Anti-Asthmatique.
3 fr. 50 le Flacon. | 2 fr. 50 la Boîte.
Se trouvent chez M. ERNOUL, pharmacien à Saumur.

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
PARIS
Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 60 et 4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (231)
Saumur, imprimerie de P. GODET.

Le Journal des Tirages Financiers
(12^e Année)
PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS
PROPRIÉTÉ DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
Capital: VINGT-CINQ MILLIONS de francs
Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. — Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.
L'ABONNÉ A DROIT:
AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission
Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:
UN FRANC PAR AN
ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE